

5 ETOILES MOBIL-HOME
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 18-26 rue Goubet
75019 PARIS
RCS PARIS 883 581 472

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} JUIN 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Le 1^{er} juin,
A 11 heures,

Monsieur Pierre HUON, seul associé de la Société 5 ETOILES MOBIL-HOME, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros divisé en 10.000 actions de dix euros, dont le siège social est situé à PARIS (75019) – 18-16 rue Goubet.

En sa qualité de propriétaire des 10.000 actions composant le capital de la Société ;

a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du : 18-26 rue Goubet, 75019 PARIS à **MARSILLARGUES (34590) – 3 rue des Frênes** et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé unique modifie, en conséquence, l'article 4 des statuts lequel sera désormais rédigé de la façon suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est situé :

3 RUE DES FRÊNES - 34590 MARSILLARGUES



Il pourra être transféré en tout autre endroit du département ou dans un département limitrophe par simple décision de la Présidence, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale aux conditions de quorum et de majorité prévus par les statuts et en tout autre lieu suivant décision extraordinaire des Associés. »

TROISIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur Pierre HUON
Associé unique

